

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 30 mai 2011**

CP 11/05-41

*L'an deux mil onze, le 30 mai à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Étaient présents : MM. Empociello, Cambon, Massip, Moignard, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;*

*Excusé ayant donné procuration de vote : M. Hébral.*

**CONTRACTUALISATION N° 2  
ENTRE LA COMMUNE DE PUYGAILLARD-DE-QUERCY  
ET LE DEPARTEMENT**

Par délibérations des 19 décembre 1988 et 15 juin 1989 modifiées par celle du 29 janvier 2001, l'Assemblée départementale a adopté le principe de la contractualisation des subventions du Conseil Général à l'adresse des communes.

Dans ce cadre, les investissements communaux concernés sont inclus dans un contrat d'une durée de trois ans, dont le principal effet repose dans les modalités de versement de la subvention globalisée départementale, dérogatoires du régime général.

En application de ces règles, Monsieur le Maire de PUYGAILLARD-DE-QUERCY sollicite la conclusion d'un contrat pour la réalisation d'un programme estimé à **397 447,94 €HT** et composé conformément au tableau présenté.

**RECAPITULATIF**

Coût H.T. du programme	<b>397 447,94 €</b>
Dépense subventionnable H.T.	<b>322 500,00 €</b>
Subvention globalisée	<b>145 590,00 €</b>
Taux moyen de subvention (subvention globalisée/coût H.T.)	<b>36,63%</b>

Le montant de la subvention globalisée sera versé en trois annuités.

Je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le contrat d'équipement n° 2 à conclure avec la commune de Puygaillard-de-Quercy pour la réalisation d'un programme estimé à 397 447,94 € HT ;
- Accorde à la commune de Puygaillard-de-Quercy une subvention globalisée de 145 590 € payable en trois annuités (la première de 48 530 € dans un délai de 3 mois à compter de l'approbation du contrat par la Commission Permanente, la seconde de 48 530 € un an après l'approbation du contrat par la Commission Permanente, après vérification et contrôle de la réalité des travaux et d'une dépense acquittée par la commune au moins égale au montant du 1<sup>er</sup> tiers de subvention déjà perçu, le solde de 48 530 € à l'expiration du contrat sur vérification des travaux réalisés) pour le financement des travaux suivants :

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
<b>BATIMENTS COMMUNAUX</b>			
1/Restauration des façades de l'église Tranche 1	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
2/Restauration des façades de l'église Tranche 2	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
3/Restauration du clocher et protection des vitraux de l'église Tranche 1	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
4/Restauration du clocher et protection des vitraux de l'église Tranche 2	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
5/Grosses réparations à un bâtiment communal Tranche 1	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
6/Grosses réparations à un bâtiment communal Tranche 2	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
7/Grosses réparations à la salle des fêtes Tranche 1	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
8/Grosses réparations à la salle des fêtes Tranche 2	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
9/Mise aux normes de sécurité de la salle des fêtes Tranche 1	15 500,00 €	45%	6 975,00 €

Nature des opérations	Dépenses éligibles HT	Taux	Subventions
10/Mise aux normes de sécurité de la salle des fêtes Tranche 2	15 500,00 €	45%	6 975,00 €
11/Travaux d'accessibilité de la salle des fêtes aux personnes à mobilité réduite Tranche 1	17 500,00 €	45%	7 875,00 €
12/Travaux d'accessibilité de la salle des fêtes aux personnes à mobilité réduite Tranche 2	17 500,00 €	45%	7 875,00 €
<b><u>SALLES A USAGES MULTIPLES</u></b>			
13/Extension de la cuisine-bar de la salle des fêtes Tranche 1	19 000,00 €	45%	8 550,00 €
14/Extension de la cuisine-bar de la salle des fêtes Tranche 2	19 000,00 €	45%	8 550,00 €
15/Création de locaux supplémentaires à la salle polyvalente Tranche 1	19 000,00 €	45%	8 550,00 €
16/Création de locaux supplémentaires à la salle polyvalente Tranche 2	19 000,00 €	45%	8 550,00 €
<b><u>URBANISME ET ENVIRONNEMENT</u></b>			
17/Création d'un cheminement piétonnier entre le boulodrome et l'église	19 000,00 €	36%	6 840,00 €
<b><u>EQUIPEMENTS TOURISTIQUES</u></b>			
18/Rénovation du gîte communal	11 500,00 €	30%	3 450,00 €
<b><u>EQUIPEMENTS SPORTIFS</u></b>			
19/Construction d'un boulodrome	26 000,00 €	60%	15 600,00 €
<b>SUBVENTION GLOBALISEE</b>			<b>145 590,00 €</b>

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ce contrat dont les modalités d'application résultent de la délibération susvisée de l'Assemblée ;

– Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits aux articles suivants :

<b>Opérations</b>	<b>Articles</b>	<b>Sous fonctions</b>	<b>Montants</b>
N° 1 à 12	204 14 37	74	<b>85 500 €</b>
N° 13 à 16	204 14 36	74	<b>34 200 €</b>
N° 17	204 14 34	74	<b>6 840 €</b>
N° 18	204 14 52	94	<b>3 450 €</b>
N° 19	204 143	32	<b>15 600 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>145 590 €</b>

Adopté à l'unanimité.

Le Président,